

**ELECTIONS DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES SALARIES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE RENAULT DE 2016.**

**ADAPTATIONS LOCALES
ETABLISSEMENT DE RENAULT GUYANCOURT**

Les élections des administrateurs représentant les salariés au Conseil d'administration de Renault auront lieu du 3 au 6 octobre 2016 sous forme de vote électronique.

Dans le cadre du protocole d'accord préélectoral du 20 mai 2016 et de l'accord du 20 avril 2016 relatif au vote électronique conclus en vue des élections des administrateurs représentant les salariés au Conseil d'administration de Renault de 2016, la Direction et les organisations syndicales représentatives ont arrêté les dispositions suivantes :

Article 1 – Listes électorales

La liste électorale est établie par ordre alphabétique pour chacun des deux collèges :

- Collège « Ingénieurs, cadres et assimilés »
- Collège « Autres salariés »

La liste électorale comprend le nom, le prénom, l'âge, le matricule, et l'ancienneté ou la date d'embauche dans l'entreprise, de chaque électeur.

Les listes sont affichées, par centre de frais, au plus tard le 31 août 2016 jusqu'au jour inclus de l'affichage des résultats.

Article 2 – Lieux de vote

L'électeur peut voter :

- Sur son lieu de travail depuis un ordinateur mis à disposition dans un lieu de vote ;
- Sur son lieu de travail, depuis son poste de travail s'il dispose d'un ordinateur ;
- A distance depuis n'importe quel support informatique (domicile, cybercafé, smartphone, tablette...).

Les 3 lieux de votes sont les suivants :

Bâtiment	Salles	Emplacements	Nombre d'ordinateurs	Horaires
G4	Kangoo	Aubevoye	2	8h-18h00
LA RUCHE	FLAUBERT(niv 2 8A orientat palier)	Guyancourt	1	8h-18h00
GRADIENT	SAPIN PECTINE (rdc con B mod 9)	Guyancourt	1	8h - 18h00

Chaque micro-ordinateur sera accompagné d'une notice d'instruction.

Chaque lieu de vote comprend au moins un micro-ordinateur, une imprimante, ainsi que la mention « Lieu de vote ».

L'aménagement du lieu de vote garantit la confidentialité du scrutin.

Chaque lieu de vote sera doté si besoin d'une protection par paravents et/ou panneaux/kakemonos.

La surveillance des lieux de vote sera assurée, pendant l'intégralité de leurs plages horaires d'ouverture, par un représentant de la Direction de l'**Etablissement de Guyancourt**.

Le Personnel sera tenu informé de l'emplacement et des horaires d'ouverture des lieux de vote par voie d'affichage.

Article 3 – Vote par correspondance

Le vote électronique est le mode normal retenu. Le vote par correspondance sera organisé par exception et sera réservé aux salariés ci-dessous limitativement mentionnés non présents sur leurs lieux de vote pendant toute la durée du scrutin et qui en auront fait la demande expresse.

Sont concernés :

- le Personnel absent pendant toute la période de scrutin pour :
 - maladie, accident du travail ou de trajet,
 - congé maternité,
 - congé paternité,
 - congé parental d'éducation,
 - DA,
 - mise à disposition

- et les salariés d'équipes de suppléance (VSD, SD, SDL).

La liste des salariés autorisés à voter par correspondance est arrêtée le 1er juillet 2016. Ces salariés recevront à leur domicile un courrier les informant que, s'ils sont dans l'impossibilité de voter par internet, ils pourront voter par correspondance. Dans cette hypothèse, ils devront en faire une demande expresse à la DRH France – Service Relations Sociales et Règlementation par retour de courrier ou par mail reçus au plus tard le 22 août 2016 afin que puisse leur être adressé un kit de vote par correspondance à leur domicile. En l'absence de demande expresse, ils voteront par voie électronique.

Les salariés dont l'absence n'aurait pas été prévue à la date du 1er juillet 2016, pourront retirer auprès du service des relations sociales de l'Etablissement de Guyancourt, entre les 22 et 30 septembre 2016 inclus, un kit de vote par correspondance s'ils en font la demande écrite justifiée. Si cette absence fait suite à une maladie/accident ou à un passage en équipe de suppléance non connu à la date du 1er juillet 2016 et couvrant toute la période du scrutin, le kit de vote par correspondance sera automatiquement adressé à son domicile le 22 septembre 2016.

Article 4 – Information des salariés

Pour faciliter l'appropriation de la technique de vote électronique par les salariés, des informations leur seront communiquées. Notamment, une brochure explicative sera portée à la connaissance des électeurs suffisamment à l'avance avant l'ouverture du premier tour du scrutin.

D'autre part, la journée du **lundi 3 octobre** sera dédiée à la mobilisation de l'électorat.

Article 5 – Formation

Un kit de formation sur le système de vote électronique sera mis à disposition des représentants du Personnel, des délégués syndicaux, des représentants de section syndicale, ainsi que des personnes chargées du suivi des opérations électorales.

Si nécessaire, cette formation pourra être complétée par une session de formation à distance, sur demande des intéressés.

Article 6 – Délégués de liste

Compte tenu de l'effectif de l'**Etablissement de Guyancourt**, le nombre de délégués de liste est fixé à **2** par liste déposée.

La direction fera un point le **26 septembre 2016** avec l'ensemble des délégués de liste désignés dans l'établissement.

Une visite des lieux de vote sera organisée le **26 septembre 2016** avec les délégués de liste ou, à défaut, 2 personnes de chaque organisation syndicale représentatives dans l'établissement.

Article 7 : Dispositions diverses.

Pendant la durée du scrutin, le service relations sociales assurera une permanence.

Afin que chaque électeur puisse faire part de ses observations ou réclamations directement à la suite de son vote, une adresse mail est créée pour toute la période des opérations électorales. Les mails envoyés à cette adresse seront annexés au registre des remarques disponible à la DRH France – Services Relations sociales et Règlementation France.

Ces dispositions sont applicables dans le cadre de la présente élection.

Ce document est transmis à la DRH France – Service Relations sociales et règlementation France.

Fait à Guyancourt, le 21 juin 2016.



Pour RENAULT, Etablissement de Guyancourt, Philippe Brismontier, Chef du service des Ressources Humaines.

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to Philippe Brismontier.

Pour C.F.D.T représentée par *Germain RAULT*

A signature in blue ink, appearing to be "G. Rault", with a horizontal line underneath.

Pour C.F.E/C.G.C représentée par *CAZADANONT Nass.*

A signature in black ink, appearing to be "Nassim Cazadanton", with the date "27/6/2016" written below it.

Pour C.G.T, représentée par

Pour SUD, représentée par